

Crise sanitaire Covid 19 Comment contacter votre MSA ?

Conformément aux directives gouvernementales, l'ensemble des agences et lieux d'accueil MSA sont fermés depuis le 16 mars dernier. Dans ces conditions, pour contacter votre MSA, vous disposez de plusieurs canaux.

- **Notre site Internet cotesnormandes.msa.fr**, sur lequel vous trouverez une palette de services en ligne vous permettant de réaliser de nombreuses démarches.
- En cas de difficulté pour naviguer sur notre site Internet, n'hésitez pas à contacter notre **cellule d'assistance aux internautes** par mail sous ce lien : <https://cotesnormandes.msa.fr/fr/assistance-internet-une-equipe-a-votre-ecoute>
- Un assistant internaute répondra à vos demandes dans la journée pour les questions posées avant 16h30.
- Vous pouvez poser toutes vos questions législatives à partir de Mon espace privé, en utilisant le **service en ligne « Mes messages mes réponses »** : une réponse vous sera apportée dans les 48 heures.

Vous êtes un particulier

Vous pouvez demander un rendez-vous depuis notre **service en ligne « Demande de rendez-vous »** sur Mon espace privé. Un agent d'accueil vous contactera par téléphone.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler notre **centre de contact au 02 31 35 29 29** de 8h30 à 12h30 et vous inscrire pour être rappelé automatiquement dans les 24 heures.

Si vous souhaitez être mis en relation avec le **service social**, posez vos questions par mail à l'adresse suivante : assindividus.blf@cotesnormandes.msa.fr. Une réponse vous sera apportée dans les 24 heures.

L'ensemble des paiements reste assuré et nous mettons tout en œuvre pour vous assurer de notre meilleur service dans ce contexte si particulier.

Vous êtes un professionnel

Vous pouvez poser toutes vos questions législatives à partir de Mon espace privé, en utilisant le **service en ligne « Mes messages mes réponses »** : une réponse vous sera apportée dans les 48 heures.

Vous pouvez également poser vos questions sur la **boîte mail dédiée aux professionnels** (exploitants et employeurs agricoles), en particulier si vous êtes employeur et que vous avez des pièces à nous envoyer : Cotisations_cn.blf@cotesnormandes.msa.fr